



Ville de Cap-Chat

Assemblée publique de consultation

Règlements n° 324-2023 & 325-2023

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Ville de Cap-Chat par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier :

- 1^e **QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2^{ième} jour d'octobre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté les Projets de Règlement suivant et tiendra une **Assemblée publique de consultation le 25 octobre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil municipal sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.**

Résumé des Projets de Règlement

Titre des Règlements

Règlement N° 324-2023 amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 067-2006 afin de modifier les grandes affectations du sol et densités de son occupation dans le secteur situé à proximité de l'intersection de la rue des Fonds et de la rue de la Falaise.

Règlement N° 325-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de créer la zone Ia.7 à même la zone Rc.7 ainsi que de déterminer les règles d'encadrement et les usages autorisés dans la nouvelle zone.

But des Règlements

Les présents règlements ont pour but de :

- a) Modifier les grandes affectations du sol et densités de son occupation (de résidentielle à industrielle) à proximité de l'intersection de la rue des Fonds et de la rue de la Falaise ;
- b) Créer une nouvelle zone dans ce même secteur.

Localisation du secteur et des zones concernées

La zone Rc.7 se situe du côté nord-ouest de l'intersection de la rue des Fonds et de la rue de la Falaise.

La modification des grandes affectations du sol et densités de son occupation (de résidentielle à industrielle) vise exclusivement le secteur compris à l'intérieur des limites de la zone Rc.7

-
- 2^e **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur des Projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3^e **QUE** les Projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, aux heures ordinaires de bureau.

Cap-Chat, le 11 octobre 2023

Yves Roy
Directeur général et greffier